

*Questions orales***L'IMMIGRATION****LE PERMIS DE RETOUR**

**M. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que depuis le mois d'avril, la nouvelle loi sur l'immigration renferme une disposition qui oblige les immigrants reçus à faire certaines démarches avant de pouvoir quitter le Canada pour une période de plus de six mois, le ministre pourrait-il donner à la Chambre et aux Canadiens tous les détails sur le permis de retour afin d'éviter des problèmes aux résidents qui sont de bonne foi et qui veulent rentrer au Canada?

**L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, les citoyens canadiens ne doivent pas demander de permis de retour pour résident. Cette formalité a été instaurée afin d'aider les résidents permanents; certains d'entre eux qui sont envoyés à l'étranger par leur employeur ou qui sont obligés de rentrer dans leur pays natal pour régler des affaires commerciales ou personnelles craignaient d'avoir des difficultés à revenir au Canada; c'est donc pour leur faciliter la tâche que cette disposition a été prise. Il ne s'agit donc pas d'un obstacle, mais plutôt d'une facilité.

\* \* \*

**RADIO-CANADA****DEMANDE D'EXPLICATIONS CONCERNANT LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ**

**M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Jeudi dernier, après une semaine reconnue pour avoir été difficile, le premier ministre a répondu à la question que lui posait le député de Northumberland-Miramichi au sujet du compte rendu par CBC des travaux de la conférence fédérale-provinciale. En conclusion à ses remarques, le premier ministre a déclaré, et je cite là la page 728 du hansard:

Cela m'amuse parfois d'entendre Radio-Canada parler de l'état lamentable du pays quand je songe à l'état lamentable dans lequel elle se trouve elle-même.

Le premier ministre est le chef du gouvernement depuis dix ans. La Société Radio-Canada est une société de la Couronne qui dépense plus d'un demi milliard de dollars. Le président et les membres du conseil d'administration sont tous nommés par décret du gouverneur en conseil. Je voudrais que le premier ministre précise ce qu'il entend par «l'état lamentable dans lequel elle se trouve elle-même». Parlait-il de l'ensemble de CBC ou de Radio-Canada? A-t-il fait part de ses préoccupations au secrétaire d'État de qui cet organisme relève? Le premier ministre voudrait-il préciser ce qu'il voulait dire au sujet de cette société de la Couronne de premier plan dont il nomme tous les membres influents?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je l'ai expliqué à la télévision, plus précisément à la conférence, lorsque j'ai parlé des difficultés d'ordre technique que la Société Radio-Canada avait éprouvées le premier jour de la conférence. Si le député avait suivi le débat, il aurait jugé que cela n'était qu'une allusion assez plaisante aux difficultés qu'avait Radio-Canada. Je ne retire rien de ce que j'ai dit. La

[M. Chrétien.]

Société Radio-Canada ne se gêne pas elle-même pour critiquer nombre d'institutions canadiennes. Elle ne devrait pas être exempte de critique ni s'élever au-dessus de la critique. J'entends souvent dire cela de l'autre côté de la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nowlan:** Monsieur l'Orateur, devons-nous alors en conclure, d'après ce que le premier ministre dit aujourd'hui, que lorsqu'il a parlé du terrible état dans lequel se trouvait Radio-Canada—c'était après la conférence—il ne parlait que des difficultés d'ordre technique que nous avons tous constatées durant la conférence, et qu'il ne voulait nullement condamner en bloc la Société Radio-Canada, et que, partant, il ne fallait pas considérer que les 71 millions de dollars amputés du budget de cette société avaient quelque chose à voir avec l'indisposition du premier ministre?

**M. Trudeau:** Ah, non! monsieur l'Orateur. Je ne condamne jamais en bloc qui que ce soit, si ce n'est peut-être quelquefois le député. Dans le cas de la Société Radio-Canada, je faisais allusion à quelque événement précis et récent. Le député n'ignore sans doute pas que je suis un grand admirateur de la Société Radio-Canada et des média en général.

**Des voix:** Oh, oh!

\* \* \*

● (1452)

**LES FINANCES****LA DATE DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET**

**M. Joe Clark (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'imagine que les députés d'en face réagissent au dernier sondage Gallup, ce qui est tout à fait normal.

**Des voix:** Bravo!**M. Clark:** Ma question s'adresse . . .**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Quelle que soit la cause de l'enthousiasme des députés, ils devraient essayer de se contenir suffisamment pour nous permettre de continuer la période des questions.

**M. Clark:** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui a déclaré ce matin qu'il était trop tôt pour qu'il sache si le gouvernement avait oui ou non fixé une date pour la présentation du budget. Nous sommes maintenant plus tard et j'aimerais savoir si le ministre peut nous dire si le gouvernement a fixé une date pour la présentation du budget à la Chambre des Communes et dans l'affirmative laquelle.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, la journée n'est pas encore terminée.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Monsieur l'Orateur, la journée n'est peut-être pas terminée, mais les jours du gouvernement le sont.

**Des voix:** Bravo!